

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **17 mai 2021 à 19 h 30** par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 et décret numéro 102-2021 du 5 février 2021**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, conseiller

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Évelyne Kayoungha, agente aux communications

Sont absents :

Mme Carolane Larocque, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est 19 h 31

Auditoire : il y 8 participants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-129

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 31 et se termine à 19 h 31.

Aucune question

Implantation de la télémétrie pour le réseau d'égouts à Wakefield – 2021-SOU-320-020A

21-130

Considérant que le Service des travaux publics a procédé à une demande de soumission en mars 2021 pour l'achat et la fourniture d'équipements permettant la collecte et l'enregistrement des données du réseau d'égouts ainsi que le visionnement de celles-ci par le biais d'un portail web accessible à distance ;

Considérant que la Municipalité a reçu un seul prix pour l'achat et la fourniture d'équipements de l'entreprise Avensys Solution pour le poste de pompage situé à proximité du Tim Hortons et Ancien hôpital au montant de 16 414,00 \$ plus taxes;

Considérant que le montant est disponible au fond affecté pour le réseau d'égouts du secteur Wakefield;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour l'achat et la fourniture d'équipements à l'entreprise Avensys Solution pour une somme de 16 414,00 \$ plus taxes;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission à même le fond affecté pour le réseau d'égouts du secteur Wakefield.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 1 Soutien au rayonnement des régions du FRR

21-131

Considérant que la municipalité de La Pêche a pris connaissance des modalités d'application du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR);

Considérant que le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR vise à appuyer la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur le territoire de chacune des régions du Québec;

Considérant que pour être admissible au financement, les projets sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection en fonction des priorités de développement propres à chaque région figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

Considérant qu'un projet de liaison inter villageoise Nord-Sud dans l'axe de la route 105 par un sentier communautaire multi-usage constitue l'une des options avancées qui contribuerait à faire augmenter le rayonnement de la Municipalité de La Pêche non seulement à l'échelle locale, mais également à l'échelle régionale, à développer une image de marque unificatrice et permettrait de soutenir une initiative visant la promotion d'une identité régionale forte;

Considérant que le conseil municipal souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds régions et ruralité – volet 1 (Soutien au rayonnement des régions) pour la réalisation d'une étude de faisabilité avec plan et

devis ainsi que les travaux pour le « sentier communautaire multi-usage Chelsea-Wakefield-Low »;

Considérant que l'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – volet 1 (Soutien au rayonnement des régions) peut atteindre 80% des coûts du projet, sans restriction à obtenir du financement complémentaire auprès d'autres programmes de soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 1 (Soutien au rayonnement des régions) pour la réalisation d'une étude de faisabilité avec plan et devis ainsi que les travaux pour le « sentier communautaire multi-usage Chelsea-Wakefield-Low »;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution ;

Transmets une copie de cette résolution aux députés M. Robert Bussière et M. William Amos.

Adoptée à l'unanimité

Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 1
Soutien au rayonnement des régions du FRR

21-131

Considérant que la municipalité de La Pêche a pris connaissance des modalités d'application du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR);

Considérant que le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR vise à appuyer la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur le territoire de chacune des régions du Québec;

Considérant que pour être admissible au financement, les projets sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection en fonction des priorités de développement propres à chaque région figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

Considérant qu'un projet de liaison inter villageoise Nord-Sud dans l'axe de la route 105 par un sentier communautaire multi-usage constitue l'une des options avancées qui contribuerait à faire augmenter le rayonnement de la Municipalité de La Pêche non seulement à l'échelle locale, mais également à l'échelle régionale, à développer une image de marque unificatrice et permettrait de soutenir une initiative visant la promotion d'une identité régionale forte;

Considérant que le conseil municipal souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds régions et ruralité – volet 1 (Soutien au rayonnement des régions) pour la réalisation d'une étude de faisabilité avec plan et devis ainsi que les travaux pour le « sentier communautaire multi-usage Chelsea-Wakefield-Low »;

Considérant que l'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – volet 1 (Soutien au rayonnement des régions) peut atteindre 80% des coûts du projet, sans restriction à obtenir du financement complémentaire auprès d'autres programmes de soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 1 (Soutien au rayonnement des régions) pour la réalisation d'une étude de faisabilité avec plan et devis ainsi que les travaux pour le « sentier communautaire multi-usage Chelsea-Wakefield-Low »;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution ;

Transmets une copie de cette résolution aux députés M. Robert Bussière et M. William Amos.

Adoptée à l'unanimité

21-132

Certificat – Demande d'autorisation Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Reconstruction partielle du chemin Riverside, Phase I et II

Considérant que le Service des travaux publics prévoit exécuter des travaux de reconstruction partielle sur le chemin Riverside, Phases I et II, entre le chemin Rockhurst et la limite avec la municipalité de Chelsea;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), article 22;

Considérant qu'une offre pour des services professionnels a été retenue, conformément à la réglementation municipale en vigueur telle le règlement (Politique) de gestion contractuelle et le règlement 07-505, Annexe [A] Politique financière et procédures d'autorisation des dépenses et de paiements, article 5.2, et en vertu du Code municipal du Québec, article 936.0.1.2;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce Conseil municipal mandate la firme-conseils WSP Inc. à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que tout engagement subséquent en lien avec la demande;

Confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'égard de l'autorisation accordée;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-133

Certificat – Demande d’autorisation Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Amélioration du drainage – Chemin Kennedy

Considérant que le Service des travaux publics prévoit exécuter des travaux de drainage sur le chemin Kennedy;

Considérant qu’une demande de certificat d’autorisation doit être présentée au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la Qualité de l’Environnement (LQE), article 22;

Considérant qu’une offre pour des services professionnels a été retenue, conformément à la réglementation municipale en vigueur telle le règlement (Politique) de gestion contractuelle et le règlement 07-505, Annexe [A] Politique financière et procédures d’autorisation des dépenses et de paiements, article 5.2, et en vertu du Code municipal du Québec, article 936.0.1.2;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce Conseil municipal mandate la firme-conseils Aquasphera Conseil Inc. à soumettre une demande de certificat d’autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que tout engagement subséquent en lien avec la demande;

Confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l’égard de l’autorisation accordée;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

21-134

Certificat – Demande d’autorisation Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Amélioration du drainage – Projet Gauvreau-Labelle

Considérant que le Service des travaux publics prévoit exécuter des travaux de drainage dans le secteur du projet Gauvreau-Labelle;

Considérant qu’une demande de certificat d’autorisation doit être présentée au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la Qualité de l’Environnement (LQE), article 22;

Considérant qu’une offre pour des services professionnels a été retenue, conformément à la réglementation municipale en vigueur telle le règlement (Politique) de gestion contractuelle et le règlement 07-505, Annexe [A] Politique financière et procédures d’autorisation des dépenses et de paiements, article 5.2, et en vertu du Code municipal du Québec, article 936.0.1.2;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce Conseil municipal mandate la firme-conseils Aquasphera Conseil Inc. à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que tout engagement subséquent en lien avec la demande;

Confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'égard de l'autorisation accordée;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres 2021-SOU-320 004, achat d'un camion neuf, douze (12) roues, de l'année 2021 ou plus récent - rejeté

21-135

Considérant qu'un appel d'offres a été publié en avril 2021 sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), pour l'achat d'un camion neuf, douze (12) roues, de l'année 2021 ou plus récent, n° 2021-SOU-320-004;

Considérant que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission à savoir :

- 7314957 Canada Inc. (Prestige Peterbilt) 256 046,14 \$, plus taxes

Considérant qu'à la suite d'une analyse de la soumission reçue, celle-ci est rejetée sous les motifs de non-conformité majeure et d'une offre de prix hors budget;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal rejette la soumission présentée par la compagnie 7314957 Canada inc. (Prestige Peterbilt) présentée dans le cadre de l'appel d'offre no 2021-SOU-320-004 pour l'achat d'un camion neuf, douze (12) roues, de l'année 2021 ou plus récent, sous les motifs de non-conformité majeure et proposition hors budget;

Autorise l'administration générale à retourner en appel d'offres;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres n° 2021-SOU-320-008B Services professionnels d'ingénierie Préparation de plans et devis – Réfection du chemin Parent – Phase 1 - Annulé

21-136

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en avril 2021, pour des services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis – Réfection du chemin Parent – Phase 1, n° 2021-SOU-320-008B ;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune soumission à la suite de l'appel d'offres publié:

Considérant que pour ce motif, la Municipalité doit annuler l'appel d'offres par invitation n° 2021-SOU-320-008B, Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis – Réfection du chemin Parent – Phase 1 et autorise l'administration générale à retourner en appel d'offres pour le projet susmentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal annule l'appel d'offres par invitation n° 2021-SOU-320-008B, Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis – Réfection du chemin Parent – Phase 1 et autorise l'administration générale à retourner en appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 39

Guillaume Lamoureux
Maire

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier